

LIGUE de L'ENSEIGNEMENT

PROJET EDUCATIF

LOISIRS – VACANCES

PARTIE I : ELEMENTS DU PROJET EDUCATIF GENERAL DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

1/ Synthèse historique de la Ligue de l'Enseignement :

La Ligue de l'Enseignement a été créée en 1866. Ses fondateurs voulaient former des citoyens libres et indépendants capables de s'émanciper des tutelles et d'assumer, en totale autonomie, leurs choix de vie, dans un cadre républicain. Ils avaient fait le constat qu'il était quasi-impossible pour des individus d'assumer leur pleine citoyenneté sans un minimum d'instruction et de formation. Il faut préciser qu'à cette époque les trois quarts de la population étaient illettrés et que l'enseignement était totalement contrôlé par « l'église ». La Ligue de l'Enseignement est à l'origine des lois « Jules Ferry » qui rendront la scolarité obligatoire, publique, gratuite et laïque (1881, 1882 et suivantes). La Ligue a joué et joue encore un rôle important dans la promotion de la vie associative. Au fil des années, elle continue de mettre en oeuvre son projet initial : former le citoyen. Cette mise en oeuvre trouve sa traduction au travers des multiples actions menées :

- dans le domaine du sport : en favorisant la participation plutôt que l'élitisme,
- dans le domaine de la culture : en développant l'accès à une culture de qualité accessible à tous,
- dans le domaine de l'environnement : en développant la prise de conscience individuelle et collective des enjeux autour de l'environnement et du développement durable,
- dans le domaine des relations internationales : en favorisant les échanges pour la mise en oeuvre d'une citoyenneté européenne et internationale,
- dans le domaine des classes de découverte : la Ligue de l'Enseignement a organisé les premières classes de découverte : dès 1948 à L'Abérouat (64) et 1953 à La Féclaz (73), et depuis elle développe un partenariat important avec le ministère de l'Education nationale,
- dans le domaine des vacances et des loisirs : en favorisant le droit aux vacances et aux loisirs pour tous :
 - 1928 : création de l'UFOVAL : séjours de vacances pour enfants et adolescents
 - 1936 : la Ligue joue un rôle important, en partenariat avec la CGT dans la mise en oeuvre des congés payés.
 - 1947, la Ligue crée le Centre Laïque de Tourisme Culturel (CLTC) destiné à développer l'accès aux vacances et aux loisirs des adultes et des familles.

2/ La Ligue aujourd'hui :

Aujourd'hui, la Ligue de l'Enseignement, mouvement d'éducation populaire, invite les citoyens à s'associer dans la lutte contre les inégalités, à débattre et à être acteurs dans la cité

afin de construire une société plus juste, plus libre et plus solidaire, visant à l'émancipation de tous. Pour la mise en oeuvre de ce projet, la Ligue a défini 4 objectifs prioritaires pour le programme triennal de la confédération 2005/2007.

1- Pour un véritable droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, et une éducation démocratique de l'enfance et de la jeunesse :

L'éducation et la formation tout au long de la vie ne peuvent être cantonnées aux seules exigences de la rentabilité professionnelle. La Ligue mettra en oeuvre tous les moyens adaptés pour que chaque citoyen puisse bénéficier des pratiques formatives qui l'intéressent et qu'il puisse bénéficier de la valorisation de l'expérience sociale et associative.

Le pilier de l'éducation et la formation tout au long de la vie est une éducation et formation de base, dispensée par l'Ecole et les différents acteurs éducatifs de l'enfance et de la jeunesse.

2- Pour l'exercice de la citoyenneté sur tous les territoires et la promotion de l'engagement bénévole et associatif :

La démocratie participative est indissociable de la démocratie délibérative. La promotion permanente de l'engagement et du bénévolat associatifs sont les compléments obligatoires des initiatives institutionnelles.

3- Pour reconnaître et favoriser l'expression de la diversité et lutter contre toutes les formes de discriminations :

Cet objectif vise toutes les questions du pluralisme, de la pluralité des cultures, des dominations et des injustices sociales.

4- Pour la prise en compte de l'environnement et du développement durable à la Ligue et dans notre société :

Après une phase nécessaire de la mise en oeuvre d'une culture de l'environnement et du développement durable à la Ligue, nous devons mettre en place une stratégie de type « agenda 21 » à la ligue de l'Enseignement : gestion de nos équipements, fonctionnement et gestion de nos sièges, actions de solidarité internationale, mise en oeuvre dans nos secteurs d'activité (tourisme social et associatif durable), dans notre projet éducatif, etc.

3/ La continuité éducative à la Ligue : Des principes communs

L'action éducative de la Ligue de l'Enseignement est menée au travers de tous ses champs d'intervention : éducation, culture, sports, loisirs, vacances, classes de découverte...

La Ligue de l'Enseignement développe en conséquence une politique globale en direction de l'adulte, de la famille, de la jeunesse et de l'enfance.

Le principe de continuité éducative s'applique quel que soit le temps, le lieu.

La volonté éducative de la Ligue est à la fois de permettre à chaque individu d'être en capacité de réussir sa vie et son épanouissement personnel et de devenir un citoyen libre et autonome. A cette fin, elle est particulièrement soucieuse d'égalité des chances et de réduction des inégalités.

Les actions qu'elle mène, ont pour ambition d'aider à donner à l'individu les outils permettant à sa personnalité tout entière de s'éveiller et de s'affirmer. Pour cela, il sera nécessaire :

1 - D'AGIR POUR LA LAICITE :

- Reconnaître à tous le droit à la diversité dans le cadre républicain.
- Respecter les choix individuels et ne privilégier aucune conviction particulariste.
- Faire découvrir et connaître la laïcité comme support du « vivre ensemble » et principe d'organisation politique d'une république démocratique.

2 - DE FAVORISER UN FONCTIONNEMENT DEMOCRATIQUE :

- Permettre d'avoir une attitude responsable : respecter l'autre dans son individualité, son intégrité, ses différences, tout en respectant les règles de vie collective.

- Aider tout individu à mieux maîtriser son milieu de vie et développer ses capacités d'analyse critique.

- Reconnaître à tout individu la fonction de citoyen et lui permettre d'acquérir la capacité de participer aux réflexions et décisions collectives.

3 – DE FAVORISER L'AUTONOMIE ET LA SOCIALISATION :

- Permettre l'affirmation de la personnalité de chacun, son esprit d'initiative, son esprit critique, ses capacités créatives, sa responsabilité.

- Favoriser l'émancipation pour que chacun soit libre, autonome et indépendant, dans le respect des autres.

- Permettre à chacun d'être un individu lucide, capable :

- De vivre dans la société telle qu'elle est,

- D'y vivre tout en la critiquant,

- De se donner les moyens d'agir sur elle pour l'améliorer et la transformer.

- Favoriser les solidarités sociales, économiques, les libertés, le sens des responsabilités individuelles.

4 – DE FAIRE VIVRE LA MIXITE SOCIALE :

- Pour que nos activités soient des vecteurs de mixité sociale :

- Faciliter l'accessibilité de nos activités à toutes les catégories sociales,

- Faire obstacle à tout type de discrimination,

- Faciliter l'accueil des personnes en situation de handicap.

5 – DE DEVELOPPER LA FORMATION :

- Préparer les militants à participer à la réalisation de projets.

- Favoriser l'accès à nos formations des personnes qui aspirent à un développement personnel dans le cadre d'une démarche citoyenne.

- Transmettre et faire partager le projet éducatif de la Ligue.

- Promouvoir et faciliter l'accès à la prise de responsabilité sociale et éducative.

6 – D'ETRE ACTEUR DE L'ECONOMIE SOCIALE :

- Assumer pleinement notre fonction d'entrepreneur de l'économie sociale et de gestionnaire, acteur à part entière de l'économie.

- Prêter une attention particulière à la formation du personnel et aux conditions de travail.

- Favoriser l'intégration de personnel en situation d'insertion sociale.

- Favoriser l'économie locale dans le cadre du développement durable des territoires.

7 – D'AGIR DANS LE CADRE D'UN TOURISME DURABLE :

- Organiser nos projets et notre fonctionnement en respectant les principes du programme CED : Citoyenneté-Environnement-Développement.

- Faire en sorte que le secteur vacances de la Ligue de l'Enseignement agisse pour un tourisme durable, respectueux des habitants et de l'environnement.

- Favoriser les relations commerciales relevant des pratiques du commerce équitable.